

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté Séance du 27 mai 2010 à Sirod

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 53
Date de la convocation : 21 mai 2010
Date d'affichage : 31 mai 2010

* * * * *

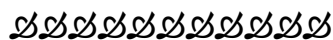
Présents : MM. PERNOT, BLONDEAU, SAILLARD G., HUGON, ROZE, DUPREZ, GIRAUD, VANDEWATTYNE, BAUDOT, DOLE, BREUIL, BOUVET, DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MM. CUSENIER, GRENIER, DOUARD, MME RAME, M. OLIVIER, M. BESSOT suppléant, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, ROZ D., PLANTARD, CAVALLIN, BESSARD, DONIER-MEROZ, MM. CLEMENT et VANDENDRIESSCHE suppléants, M. MOREL Gilles, MME LECOULTRE, M. CARTELIER suppléant, MM. BARTHET, ROLET, MME TOURNIER suppléante, MM. MAUBORGNE, CICOLINI, CATTENOZ C., CATTENOZ P., RAMSEIER, GIRARDOT, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, MOREL Gilbert, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., DRECQ et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN, MM. THEVENIN, DAYET, CESCO-RESIA, MMES JAILLET, SAILLARD, CUBY C., CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. JOURDAIN, SALVI, MMES DEL DO, POUILLARD, BAILLY, MM. MATHIEU, DELAVENNE, BOIVIN, GOYDADIN, BOURGEOIS M., LOUVRIER, GILLET, ROZE A., VALLET J., BERTHET-TISSOT, GOULUT, MME COMTE et M. BUIREY.

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOREL

Présents à titre consultatif : MME ROUGEBIEF et M. BAUNE



M. MOREL accueille les Conseillers Communautaires.

M. PERNOT présente l'ordre du jour.

Foyer d'Hébergement pour Autistes. Marché de travaux pour l'aménagement de la voirie :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La voirie interne desservant les bâtiments du Foyer d'Hébergement pour Autistes doit faire l'objet d'un réaménagement. Lors de la construction, il n'avait pas été jugé utile de l'intégrer au projet. Aujourd'hui, après quelques années de fonctionnement, cette voirie se dégrade en raison notamment de l'écoulement des eaux pluviales.

Le projet prévoit la pose de caniveaux en bordure de chaussée, du portail d'entrée (jusqu'au giratoire et également sur le pourtour de celui-ci), la pose de regards, la réalisation de deux traversées de chaussée et la réalisation d'un enrobé.

Après la procédure de mise en concurrence, il est proposé de retenir l'offre de la Société Jurassienne d'Entreprise (SJE) pour un montant de 31.596,00 € HT, soit 33.333,78 € TTC (TVA à 5,5%).

Dans le même esprit que le financement de l'ensemble immobilier, il a été convenu que la redevance payée par l'association Le Sillon Comtois serait augmentée comme suit à compter de l'exercice 2011 :

- travaux de voirie : redevance annuelle de 2.222,20 € sur 15 ans,
- onduteur : redevance annuelle de 1.279,50 € sur 6 ans.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le marché avec la SJE et l'avenant à la convention d'occupation du 18 décembre 2007 pour le financement des travaux et la modification de la redevance.

Pour mémoire, la redevance 2010 s'élève à 223.536 €.

M. CART-LAMY insiste sur la nécessité de réaliser les travaux et remercie le Conseil Communautaire par anticipation, de sa décision.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le marché de travaux d'un montant de 31.596,00 € HT à réaliser sur la voirie interne du Foyer d'Hébergement pour Autistes,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la Société Jurassienne d'Entreprise,

☞ **APPROUVE** l'avenant à intervenir à compter de l'exercice 2011 avec l'Association Le Sillon Comtois, permettant d'intégrer le financement des travaux et de modifier la redevance,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Budget Assainissement. Admission en non-valeur :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Trésorier demande l'admission en non valeur d'une créance de M. Thierry TINACOURT qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Il s'agit de la facture assainissement n°1417 du 2 décembre 2008 d'un montant de 36,82 € sur le budget assainissement. Le titre devra faire l'objet d'un mandat annulatif.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver cette admission en non-valeur

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** l'admission en non-valeur du titre d'un montant de 36.82 € correspondant à une créance de M. Thierry TINACOURT, relative à sa facture d'assainissement 2008,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Autorisation de la SCS Chamdis à déposer une demande d'autorisation d'exploitation commerciale :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors du Bureau du 3 mai dernier, le projet de transfert et d'extension de l'enseigne Super U sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes (CC) et à la Commune de Champagnole a été présenté. Outre Super U, E. Leclerc et Intermarché ont également des projets d'implantation et d'extension de surfaces commerciales.

Ces trois projets sont soumis à autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Le Conseil Municipal de Champagnole, qui s'est réuni le 20 mai dernier, a émis un avis favorable aux projets suivants :

- implantation de l'enseigne E. LECLERC ;
- transfert et extension de l'enseigne SUPER U ;
- extension de l'enseigne INTERMARCHE.

Cet avis s'accompagne également d'une autorisation aux intéressés de déposer, au nom de leur société, une demande d'autorisation d'exploitation commerciale sur les terrains communaux qui feront l'objet ultérieurement d'un compromis de vente.

Avant d'envisager la vente, il convient d'autoriser le porteur de projet à déposer une demande d'autorisation d'exploitation commerciale.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la SCS Chamdis à déposer cette demande sur les terrains appartenant à la CC conformément au plan transmis avec l'ordre du jour.

M. PERNOT précise qu'au regard des investissements générés par cette autorisation, il était important que le Conseil Communautaire se prononce au plus vite. Il fait un rappel historique sur le projet Super U dans le secteur Nord de la ZA La Planchette. Dans la transaction à venir, il y aura échange de terrains avec la SCS Chamdis.

M. CART-LAMY s'interroge sur les accès.

M. PERNOT rappelle que ce terrain présente des contraintes pour la SCS Chamdis mais qu'il dispose d'une logique urbanistique cohérente avec deux accès principaux. Les aménagements de voirie réalisés ne devront pas coûter un centime au contribuable (champagnolais et communautaire).

M. CART-LAMY s'interroge sur la destination des bâtiments actuels. M. PERNOT répond qu'initialement, Super U devait remettre les terrains à la Ville après destruction des bâtiments. Aujourd'hui, le devenir pourrait être vers les services.

A l'interrogation de M. MAUBORGNE concernant les incidences que pourrait avoir l'ouverture d'un Centre Leclerc, M. PERNOT précise qu'au cours des débats qui se sont tenus au sein du Conseil Municipal, les élus ont refusé de s'inscrire dans cette logique qui conduit à faire un choix entre les projets.

M. MAUBORGNE se dit inquiet sur le devenir des petits commerces dans les villages. M. PERNOT demande alors si l'existence d'une épicerie à Sirod empêche les consommateurs de se rendre à Lons le Saunier, Pontarlier ou Dijon.

Lors du débat concernant la réponse à donner à la CDAC, il sera proposé de voter à bulletin secret.

M. PERNOT explique que la logique n'est pas de « vendre » les grandes surfaces. Pour lui, l'ensemble des projets est possible. Des débats seront organisés au sein du Conseil Communautaire au même titre que ceux qui se sont déroulés au Conseil Municipal de Champagnole. Dans le même esprit, le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur la position que devra prendre son représentant en CDAC. Il apparaît qu'aujourd'hui, l'évasion commerciale est très importante. Par ailleurs ces projets sont fortement créateurs d'emplois.

M. MAUBORGNE évoque le dossier remis par l'Association des Commerçants aux Maires et considère que les projets sont destructeurs des emplois de Centre Ville.

M. PERNOT rappelle que les Centres Villes de Pontarlier et Lons se sont redessinés grâce à l'arrivée d'enseignes commerciales.

M. DUPREZ rappelle le courrier de l'Union Commerciale qui ne s'oppose pas aux extensions de Super U et Intermarché. Il rappelle que le Conseil Municipal a voté favorablement à ces projets, en son âme et conscience, après un débat approfondi.

M. PERNOT indique que demain, une association pourrait très bien se créer pour soutenir les trois projets. Les investissements sont très importants et feront vivre aussi les artisans et les entreprises de BTP.

M. MAUBORGNE continue de penser que l'implantation de Leclerc parachutée, ne sera pas profitable pour l'emploi à long terme.

M. GIRAUD répond que le centre Ville de Champagnole n'a déjà presque plus de commerces de proximité. Il ne reste que les boulangeries. Pour les commerces ruraux, le panier moyen est à 25 €, 150 € dans un Super et 250 € dans un Hyper. L'enjeu est de conserver les consommateurs qui sortent du Département. Par ailleurs, la concurrence est toujours positive.

M. CART-LAMY estime qu'il ne convient pas de choisir. Chacun doit avoir sa chance. M. PERNOT rappelle qu'un nouveau débat s'instaurera lors du choix de la position du CC en CDAC.

Si les trois dossiers passent en CDAC, les permis de construire seront déposés. Le contentieux risque ensuite d'être important entre les trois.

Les recours peuvent être déposés en CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

A la question de M. PRIN concernant la provenance de la viande, il est précisé que les grandes surfaces sont d'accord pour travailler avec l'abattoir. M. PERNOT précise que cette exigence avait été mise en avant lors des premières discussions. L'engagement porterait sur environ 10 années pour relancer l'activité. Un accord juridique sera mis en place.

M. HUGON regrette l'absence de déontologie de la part des grandes surfaces dans leurs relations avec les producteurs locaux.

Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer. Le vote se fait à main levée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 49 voix pour et 4 contre (Mme RAME, MM. BESSOT, BAUDOT et MAUBORGNE) :

☞ **ACCORDE** à la SCS Chamdis, l'autorisation de déposer une demande d'exploitation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale dans le cadre du projet de transfert et d'extension de Super U à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

. Information sur les Engagements Départementaux pour l'Aménagement du Territoire (EDAT) du Conseil Général :

Pour faire suite aux Contrats Territoriaux Communautaires (CTC) qui s'étendaient sur la période 2003-2008, le Conseil Général a décidé de mettre en place un nouveau dispositif de contractualisation avec les territoires des communautés de communes ou d'agglomération sur la période 2009-2011.

Les EDAT ont pour ambition de valoriser l'ensemble de l'intervention du Département sur un territoire et se déclinent en 3 volets :

- ✓ volet 1 : opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- ✓ volet 2 : aides traditionnelles,
- ✓ volet 3 : opérations qui répondent à des priorités partagées pouvant recevoir une aide financière du Conseil Général.

Ces opérations doivent répondre aux grands enjeux du territoire et peuvent être portées principalement par la Communauté de Communes (CC) ou la Ville centre, qui ne bénéficie pas de l'ADCJ (Aide Directe aux Communes Jurassiennes), mais également par toute structure porteuse d'un projet d'intérêt intercommunal ou départemental.

Lors de sa réunion du 3 mai dernier, le Bureau a étudié les actions pouvant s'inscrire dans cette démarche :

. pour la CC :

- aménagement du site des cascades de La Billaude,
- poursuite de l'aménagement de la ZA La Planchette- Mont Rivel,
- construction du bassin nautique,
- création de nouveaux logements pour personnes handicapées à Chaux des Crotenay,
- mise en œuvre d'une OPAH.

. pour Champagnole :

- construction d'une plaine de jeux et sportive,
- aménagement du foyer logement pour personnes âgées.

D'autres projets ont également été proposés :

- aménagement d'une Via ferrata à Montrond,
- site d'escalade à Entre deux Monts,
- Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute vallée de la Saine,
- sources de la Saine.

Le Comité de pilotage constitué par le Conseil Général se réunira le 21 juin prochain pour une présentation des grands enjeux et une hiérarchisation des projets

Les communes ayant des projets dépassant le cadre communal peuvent les transmettre pour étude par le Comité de pilotage. Les travaux devront avoir débuté avant le 31 décembre 2011 et le paiement de la subvention pourra intervenir jusqu'au 31 décembre 2012.

M. OLIVIER s'interroge sur le retard de la CC par rapport à d'autres territoires.

M. PERNOT regrette les polémiques politiciennes qui sont de mise sur le Grand Dole. Le dispositif ne durera que 3 ans et prendra en compte des investissements structurants. Nos orientations budgétaires concernent l'aménagement de la ZA La Planchette et le projet de Bassin Nautique : lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), les grandes lignes ont été fixées pour les 5 ans à venir.

Le dispositif se terminera en 2011 et il convient d'inscrire des dossiers différents de ceux prévus initialement, par exemple l'Aménagement de la Billaude ou autres projets.

M. GIRARDOT demande dans quel délai sera mise en place l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat).

Il est précisé que tous les dossiers ne seront pas retenus par la Commission Aménagement du Conseil Général.

M. BLONDEAU insiste sur la nécessité de prévoir des études pour être prêt dans le prochain contrat (ex : la rénovation de gîtes, hôtellerie, habitat intermédiaire).

En réponse à M. JACQUES, il est précisé qu'il n'existe pas d'enveloppes et que le Conseil Général aura le choix des projets.

M. PERNOT rappelle que les dossiers à inscrire sont ceux de La Billaude, de la ZA La Planchette et les études pour le Bassin Nautique.

. Point sur l'abattoir :

M. ROLET demande où en sont l'abattoir et la Société d'Exploitation.

M. HUGON indique que le planning des travaux est respecté. Le plus compliqué reste l'équipement intérieur qui est actuellement en cours de fabrication. Concernant la SARL Viande Nature Jura (SARL VNJ), un rapprochement a été fait entre Franche-Comté Animaux (FCA) dont le Directeur est le gérant de la SARL VNJ, et FC Elevage (FCE) qui intervient sur toute la Franche-Comté.

La question du gérant est posée. L'engagement de FCA sera repris par FCE pour 320 t par an, car cette société a également en gestion un abattoir industriel de porcs à Valdahon et un abattoir à Besançon. Les différents partenaires de VNJ devront se prononcer sur cette gérance qui n'a pas été remise en question lors du dernier Conseil d'Administration.

Actuellement, les engagements sont à 1.000 t par an, l'équilibre à 1.200 t. Les nouveaux utilisateurs comme les Hypers, seraient importants.

M. PERNOT considère que l'évolution du monde économique doit être appréhendée dans la sérénité, comme toute autre évolution. Le tissu relationnel créé par cette nouvelle configuration nous permettra de trouver d'autres partenaires.

M. SAILLARD pense que ce serait peut-être la meilleure chose pour notre abattoir car FCE a une démarche très professionnelle.

M. HUGON précise par ailleurs que les recrutements sont en cours.

CALENDRIER

✓ **Conférence animée par M. Jean-Marc BOUET de la Banque de France**

« La crise, hier, aujourd'hui et demain ... »
Mercredi 2 juin 2010 à 20h30 à l'Oppidum.

✓ **Réunion d'information sur les défibrillateurs**

Mercredi 9 juin 2010 à 20h00 au Centre d'Incendie et de Secours.

✓ **Réunion d'information sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT)**

Mardi 15 juin 2010 à 20h00, salle des fêtes de Montrond.

✓ **Bureau**

Mardi 22 juin 2010 à 18h30.

✓ **Conseil Communautaire à Champagnole.**

Jeudi 1er juillet 2010 à 20h30.